

III. PROCÉDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION ET PUBLICATION D'UN TOURNOI

1. Règlement particulier

En plus des informations listées en annexe 2 du RGC, un règlement particulier doit comporter obligatoirement les indications suivantes et doit être validé par le Juge-Arbitre :

- Le nom du Juge-arbitre,
- La salle
- Le nombre de terrains
- Les dates de fin d'inscription et du tirage au sort
- Le volant officiel de la compétition

2. Type de tournoi : standard ou élite

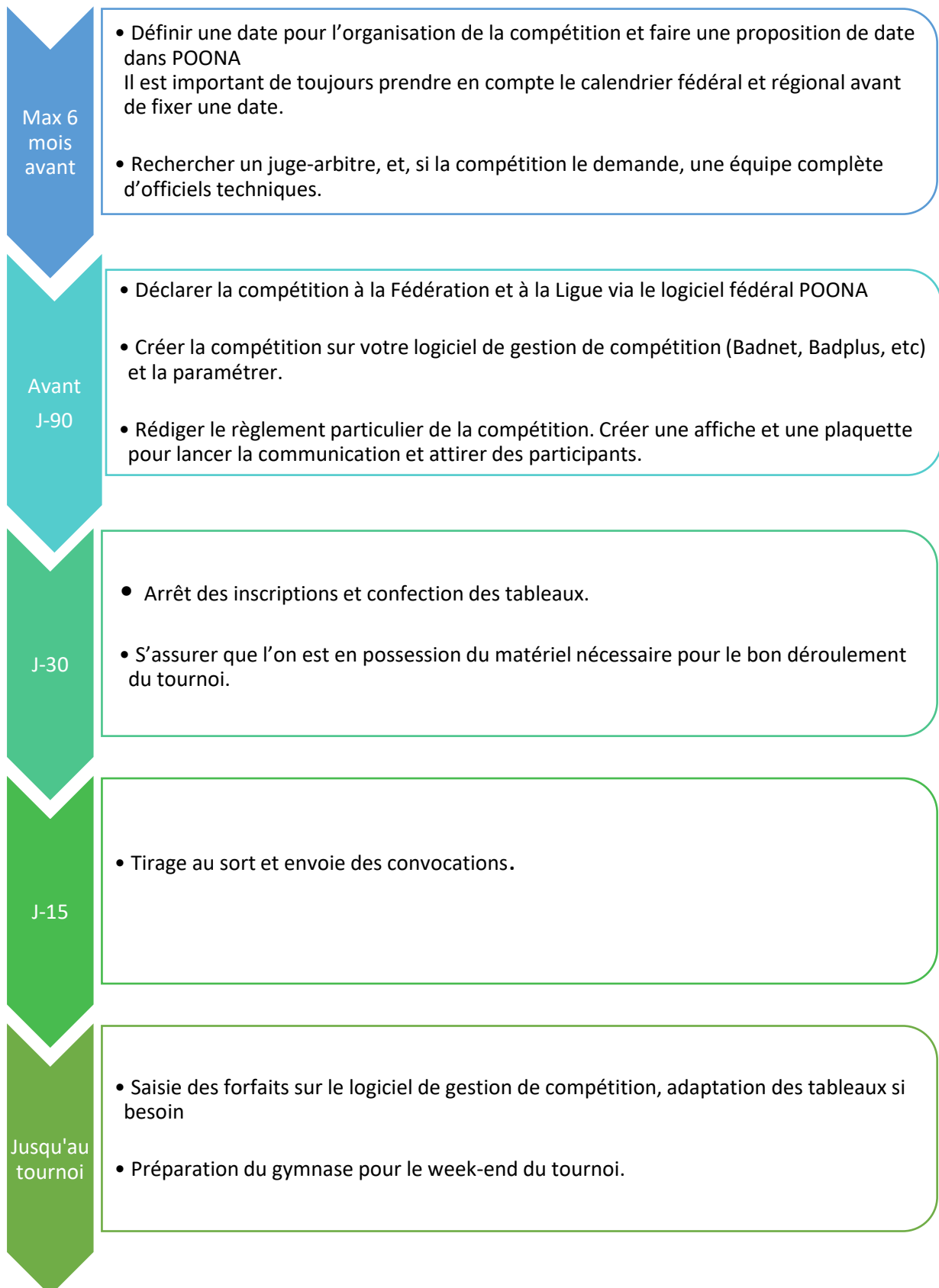
La FFBaD a défini deux types de tournoi :

Un organisateur de tournoi peut utiliser les deux types d'inscriptions dans un même tournoi.

Ex : mode Elite pour des séries N et mode standard pour les autres séries.

Type de tournoi	Modalité de gestion des inscriptions
Standard	Dans l'ordre d'arrivée des inscriptions sans restriction de classement ou de moyenne dans les séries ouvertes. L'organisateur a pour obligation de valider ou non les inscriptions et de prévenir l'ensemble des joueurs de leur situation.
Elites	(Sélection par CPPH dans les séries ouvertes) pour un meilleur coefficient dans le calcul des points. Les inscriptions seront arrêtées entre J-30 et J-28 les meilleurs CPPH constitueront les tableaux ouverts par l'organisateur. Il a pour obligation à J-28 de prévenir au plus tard l'ensemble des joueurs inscrits de leur situation sous peine d'une amende.

3. Etape d'organisation d'un tournoi



4. Demande d'autorisation Poona

- **Proposition de date** : établir la demande de proposition de date dans POONA **avant J-90** : renseigner tous les champs (nom du tournoi, ville, GEO, Juge-arbitre, séries, tableaux et dates).

Le Juge-arbitre recevra un mail lui indiquant qu'il a été désigné sur une compétition.

- La CSR vérifie que la date choisie est disponible, que la demande n'est pas restrictive et que le nombre maximum de tournois sur un même week-end n'est pas atteint.
- **Dossier à compléter** : l'organisateur complète sa demande en incluant tous les documents relatifs au tournoi (règlement particulier, affiche, feuille d'inscription).

Le GEO doit valider sa participation. Le Juge-arbitre doit valider sa participation et le règlement.

La CSR étudiera la demande et émettra un avis uniquement si cette dernière est complète.

En cas de surnombre de demandes pour une même date de tournoi, celles-ci seront départagées dans l'ordre des dates de dépôt retenues (date de dépôt = date de la validation complète de la demande).

La demande complète, l'autorité compétente (LIFB jusqu'à la catégorie R et FFBaD pour les catégories N) à 15 jours, à partir de la date de dépôt retenue, pour émettre un avis.

Le tournoi est autorisé, l'organisateur peut alors publier son tournoi.

5. ETAPE 3 : Publicité du tournoi

A partir du moment où le tournoi est autorisé par la Ligue (Etat : "Attente de validation – Ligue", passée par la LIFB), le club peut communiquer sur l'organisation de son tournoi.

Toute publicité ou envoi de prospectus avant cette étape sera passible d'une amende de 300€.

IV. RÈGLES POUR L'HOMOLOGATION DES TOURNOIS

1. Gestion et confirmation des inscriptions et des convocations

Dès que le nombre d'inscrits au tournoi est atteint, envoi impératif des listes d'attente et/ou refus au fur et à mesure de la réception des inscriptions afin de permettre aux joueurs de s'inscrire éventuellement sur un autre tournoi.

Tout manquement constaté sur ce point sera passible d'une amende 300€. En cas de non-paiement des amendes, aucune autre demande d'autorisation ne sera accordée à l'organisateur.

2. Gestion post-tournoi

A J+3 maximum, le GEO importera les résultats dans POONA pour mise à jour du classement (impératif pour la prise en compte hebdomadaire du nouveau classement dès le jeudi suivant la compétition).

A J+5 maximum, le Juge-arbitre doit établir la feuille informatisée des modifications de tableau, des forfaits et rédiger son rapport.

Sous un délai de 1 mois, la CSR examinera les conditions dans lesquelles le tournoi s'est déroulé.

Elle pourra comme décision(s) :

- Homologuer le Tournoi,
- Ne pas homologuer le tournoi,
- Soumettre au bureau des mesures à l'encontre des organisateurs défaillants,
- Transférer les dossiers en cas de défaillance des officiels à la CLOT.
- Transférer au bureau de la Ligue tout dossier pouvant présenter des suites disciplinaires.

V. RAPPEL DES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX

Le GEO est le responsable de l'importation des résultats dans Poona. Il doit le faire dans le 3 jours qui suivent la compétition et doit gérer la taxe fédérale des 2€ par participants avec l'instance fédérale.

- Aucun tableau dont l'une des phases est sous format de poule ne peut excéder 10 poules (donc 32 joueurs ou paires). Au-delà des 32 inscrits, le tableau doit obligatoirement se jouer en élimination directe (art. 3.2.2.5 du RGC)
- Pour une paire inscrite dans un tableau, le CPPH du joueur le mieux coté ne peut excéder de 16 fois le CPPH du joueur le moins coté (exemple un joueur D9 avec 8 de CPPH ne peut être associé avec un joueur R5 avec 128 de CPPH).

Quels sont les juges-arbitres autorisés à officier ?

Pour les tournois de niveau Promotion, Départemental ou Régional, un juge-arbitre de grade Ligue Accrédité minimum est nécessaire.

Pour les tournois de niveau National (N1/N2) et/ou multisalles, un juge-arbitre de grade Ligue Certifié minimum est nécessaire.

Pour rappel, il faut un juge-arbitre par tranche de 7 terrains.

Un JA de grade Ligue Accrédité ne peut pas officier en tant que JA principal sur des compétitions de plus de 7 terrains, ni sur des compétitions avec les séries N1/N2, ni avec des arbitres sur la compétition.

Nous vous rappelons que l'annexe C1 du RGC stipule :

- « Au minimum, les demi-finales et finales sont arbitrées par des arbitres diplômés. Dans la mesure du possible, les arbitres sont secondés, notamment pour les matches de double, par des juges de service. »

VI. Les Obligations de licenciés officiel techniques (OT) pour organiser un tournoi

Saison 2023/2024

Ampleur du tournoi demandé	GEO licenciés	ARBITRES licenciés (ALA : arbitre ligue accrédité)	JUGE ARBITRE licenciés (JALA : juge arbitre ligue accrédité)
7 terrains et moins	2 Inscrit en formation accepté pour un des deux GEO	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté.	/
8 à 12 terrains	3	2 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté pour 1.	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté.
Plus de 12 terrains	4	3 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté pour 2.	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté.

Saison 2024/2025

Ampleur du tournoi demandé	GEO licenciés	ARBITRES licenciés (ALA : arbitre ligue accrédité)	JUGE ARBITRE licenciés (JALA : juge arbitre ligue accrédité)
7 terrains et moins	2 Inscrit en formation accepté pour un des deux GEO	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté.	/
8 à 12 terrains	3	2 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté pour 1.	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté.
Plus de 12 terrains	4	3 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté pour 1	2 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté.